

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le jeudi deux juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-quatre juin deux mil vingt-six, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Philippe BUISINE – Mme Karine ROUSSEAU – M. Philippe CAENEN, Adjoints au Maire.

Mme Annie LESAGE – Mme Dominique QUINART – Mme Nathalie DE LASSUS SAINT-GENIES – M. Thierry DEKOKELAIRE – M. Marc DELALLEAU – Mme Virginie DELANNOY – M. Nicolas TACHET – M. Julien LUTUN – M. Romain CAILLET – Mme Hananne SAA – Mme Capucine MAYEUR – M. Simon LALAU – Mme Thaïs HUGBART, Conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mme Christiane MEURILLON (pouvoir à Mme Dominique QUINART) – M. Eric FORESTIER (pouvoir à M. Philippe CAENEN) – Mme Priscilla LE BLAN (pouvoir à M. Thierry BONTE) – M. Laurent FRANCOIS (pouvoir à M. Philippe BUISINE), Conseillers municipaux

Secrétaire de Séance : M. Julien LUTUN.

N° 2026-47 - Objet : Adoption du tarif de participation des familles à l'étude surveillée de l'école Gutenberg à compter du 1^{er} août 2026.

Rapporteur : Mme Karine ROUSSEAU.

Madame ROUSSEAU rappelle à l'Assemblée que le tarif horaire des études surveillées à l'école Gutenberg applicable depuis le 1^{er} août 2025 est fixé à 1,91 €.

Il est proposé de fixer le tarif horaire de l'étude surveillée à compter du 1^{er} août 2026 à 1,96 €.

Par ailleurs, les usagers bénéficient d'un portail famille par lequel ils peuvent se connecter pour inscrire et régler les droits d'études surveillées. Dans le cadre de ce dispositif, Madame COMBRIS propose de conserver les modalités d'inscription et de règlement dans les conditions suivantes :

Les études pourront être réservées :

- par jour, par semaine, par mois dans la limite d'une période scolaire comprise entre chaque période de vacances scolaire, sur le portail famille accessible via le site internet de la commune ;
- par jour, par semaine, par mois dans la limite d'une période scolaire comprise entre chaque période de vacances scolaire, sur une grille de réservation disponible à l'accueil de la Mairie ;
- Les familles devront s'acquitter de la facture après service fait. La facture sera transmise par le régisseur de recettes chaque fin de mois. Les paiements pourront s'effectuer :
 - par chèque, par espèces, par carte bancaire et par prélèvement à l'accueil de la Mairie ;
 - par carte bancaire via le portail famille ;

Sur proposition de la Commission Enfance et Lien Intergénérationnel et de la Commission de Finances,

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- **Fixe le tarif horaire de l'étude surveillée à compter du 1^{er} août 2026 à 1,96 €.**
- **Approuve les modalités de réservation suivantes :**
 - **par jour, par semaine, par mois dans la limite d'une période scolaire comprise entre chaque période de vacances scolaire, sur le portail famille accessible via le site internet de la commune ;**
 - **par jour, par semaine, par mois dans la limite d'une période scolaire comprise entre chaque période de vacances scolaire, sur une grille de réservation disponible à l'accueil de la Mairie ;**

- Les familles devront s'acquitter de la facture après service fait. La facture sera transmise par le régisseur de recettes chaque fin de mois. Les paiements pourront s'effectuer :
 - par chèque, par espèces, par carte bancaire et par prélèvement à l'accueil de la Mairie ;
 - par carte bancaire ou par prélèvement via le portail famille.

Le secrétaire de séance,
Julien LUTUN.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 06/07/2026
et de la publication le 07/07/2026 Le Maire, Thierry BONTE.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026_47
Objet :	Adoption du tarif de participation des familles à l'étude surveillée de l'école Gutenberg à compter
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-07-02 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.6 - Contributions budgétaires
Identifiant unique :	059-215906116-20260702-2026_47-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215906116-20260702-2026_47-DE-1-1_0.xml	text/xml	933 o
Document principal (Délibération) Nom original : del_2026_47.pdf Nom métier : 99_DE-059-215906116-20260702-2026_47-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	71.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 juillet 2026 à 15h17min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 juillet 2026 à 15h19min56s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 juillet 2026 à 15h20min01s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 juillet 2026 à 15h20min11s	Reçu par le MI le 2026-07-06